



Cession droits d'auteur oeuvre graphique- help!

Par **Graph_old**, le **01/12/2007** à **13:27**

Bonjour,

je suis graphiste/illustrateur et je travaille actuellement à la création de designs de personnages pour un projet de film. En bas du devis que j'ai fourni au producteur qui m'a passé cette commande, j'ai rajouté en plus des services facturés la mention "Cession des droits perpétuelle sur les images créées". Pensez-vous que j'ai eu raison ou non?

De plus, le producteur a un projet par la suite d'éditionner un livre de contes avec mes illustrations et dessins, je voudrais toucher des droits d'auteur sur les ventes de ces livres et la fameuse mention que j'ai mise sur le devis ne va-t-elle pas me gêner par rapport à ces droits? Lorsque je livrerai les dessins et la facture finale, je suis un peu obligé de remettre cette mention comme sur le devis au départ mais puis-je rajouter "cession des droits exclusifs" ou "cession des droits non exclusifs" afin de pouvoir toucher des droits d'auteur par la suite sur d'éventuelles autres diffusions (livre, T-shirts...) des visuels créés pour le film? Puis-je donc encore me rattraper par rapport à mon devis initial?

A noter que je m'entends quand même bien avec le producteur mais il est très précautionneux et je ne voudrais donc pas "me faire avoir" par rapport à ces illustrations. Pourrais-je moi aussi utiliser par la suite les copies de ces visuels par exemple pour vendre une carte postale ou une affiche grand format d'une illustration, exposition, etc...?

Merci d'avance pour votre temps et pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter. C'est une question assez urgente car je dois bientôt livrer les premiers originaux.